

Contrat bière « AMAP pour tous l'Arche »

Contrat d'engagement solidaire pour la période du 8 mars 2021 au 2 août 2021 inclus

Le présent contrat est signé entre les parties soussignées

Le producteur

Philippe AUVERGNE

Brasserie artisanale des Estévènes

38560 JARRY

Téléphone : 07 83 01 40 99 / adresse mail : phil.auvergne@free.fr

Et le consomm'acteur :

NOM Prénom :

Adresse.....

.....

Tél :

E-mail :

1- Objet :

Le présent contrat a pour objet la livraison mensuelle par le producteur aux adhérents d'un panier de bières issues de sa production selon les critères définis dans la charte AMAP.

2- Durée et livraison :

Le contrat s'étend du lundi 8/3/2021 au lundi 2/8/2021 inclus soit 6 livraisons: 8/3/2021-12/04/2021-3/05/2021-7/06/2021-5/07/2021-2/08/2021

La livraison et la permanence sont effectuées de 18h30 à 19h30 dans la salle de distribution alimentaire de l'Arche au 79 av de la République à Seyssinet-Pariset Les horaires peuvent varier en fonction de la situation sanitaire.

Les adhérents s'engagent à s'inscrire puis à participer aux dates prévues dans le planning pour la préparation des paniers, la distribution, le rangement et le nettoyage de la salle à compter de 18h15 jusqu'à la fermeture du local. Sans inscription et participation aux permanences, l'amapien sera radié de l'amap et son contrat cédé à une personne en liste d'attente. En cas d'indisponibilité de l'adhérent pour sa permanence de distribution, celui-ci est tenu de trouver par lui-même un remplaçant pour assurer la permanence. Au cas où l'adhérent ferait enlever son panier par une personne extérieure à l'AMAP, il prendra soin d'informer correctement celle-ci (récipients, horaires, etc...)

3- Conditions de règlement :

Le règlement s'effectue à la signature du présent contrat. Les adhérents effectuent le versement équivalent à l'intégralité de la prestation en 1 ou 3 chèques

Le panier sera constitué d'un panachage de 6 bouteilles dont 3 blondes de 33cl parmi les différentes cuvées de la brasserie: Blonde style anglais, Blonde style américain, Blonde style belge, Ambrée, Dorée, Miel, Blanche, Noire, Rousse.

Pour 1 panier de 6 bouteilles/mois 6x6x 3 € = 108 €

en 1 chèque de 108 € remis au producteur le 8/3/2021 ou 3 chèques de 36 € remis par le référent au producteur le 8/3/2021, le 3/5/2021 et le 5/7/2021

Pour 1 panier de 12 bouteilles/mois 12x6x3 € = 216 €

en 1 chèque de 216 euros remis au producteur le 8/3/2021 ou 3 chèques de 72 € remis par le référent au producteur le 8/3/2021, le 3/5/2021 et le 5/7/2021

Les chèques sont à libeller à l'ordre de **Philippe AUVERGNE** et déposés auprès du référent bière.

4-Irrégularité dans la production :

Le producteur s'engage à mettre tout en œuvre pour produire et livrer sur le lieu de distribution le jour convenu. Il s'engage à être transparent et disponible pour discuter avec les consommateurs.

Toutefois, conformément à la charte des AMAP le consomm'acteur accepte les risques liés aux aléas de la production et les conséquences possibles vis-à-vis de la composition des paniers.

5- Solidarité :

Pour les amapiens intéressés, il est possible de contribuer par une action solidaire régulière ou ponctuelle.

.....€ en chèque à l'ordre de Antoine MESSI.

don du panier lors d'une absence pendant les vacances,

don de produits pour la solidarité

Non retrait du panier et solidarité : En cas de non retrait du panier avant 19h30 par l'adhérent, le panier devient panier solidaire distribué aux amapiens solidaires référencés par l'amap.

6- Démissions :

La démission d'un adhérent est possible en cours de saison mais elle implique la signature d'un avenant au présent contrat avec le producteur et un remplaçant de l'adhérent démissionnaire. L'amapien démissionnaire a obligation de prévenir les responsables de l'AMAP en cas de passation de son contrat. Le remplaçant est prioritairement issu de la liste d'attente de l'AMAP ou est trouvé par la personne démissionnaire. L'avenant précisera les conditions de reprise du contrat par le remplaçant.

7- Adhésion à Alliance PEC Isère :

Les adhérents doivent une cotisation annuelle payable par année civile à Alliance PEC Isère de 20 € pour 2020. Ce chèque libellé à l'ordre de « Alliance PEC Isère » devra être transmis au référent Alliance de l'AMAP. Cette contribution permet à l'AMAP d'adhérer à Alliance PEC Isère (soutien, information, lien avec d'autres AMAP, assurance, litige...) Sans cotisation, l'amapien sera radié de l'amap et son contrat cédé à une personne en liste d'attente.

8- Litiges :

En cas de litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent contrat d'engagement, il sera fait appel, en premier lieu, à la médiation d'Alliance PEC.

En cas d'échec de la médiation, le chapitre 6 du présent contrat d'engagement s'appliquera de plein droit.

9- Annexes et avenants

Les annexes et avenants au présent contrat en font partie intégrante

Réalisé en 3 exemplaires à..... le.....

Signatures :

L'adhérent

Le producteur